

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

2023 / 2024

REPONSE DE M. Julien PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR M.Pierre POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU

Objet : Système électrique corse

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question, qui me permet en préambule de rappeler que pendant des années, le sujet de l'énergie relevait quasi-exclusivement d'une compétence de l'État et du fournisseur historique EDF.

L'exercice de cette compétence par la Collectivité de Corse est relativement récent. C'est seulement depuis 2005 que notre Collectivité s'est pleinement emparée de ce sujet, en élaborant notamment le premier plan énergétique, ça faisait notamment suite, vous vous souvenez probablement, du black-out à cette période. Il est aussi utile de rappeler, je crois, que depuis une quinzaine d'années, nous exerçons pleinement cette compétence, notamment de planification. Cela s'est traduit récemment par des votes de l'Assemblée de Corse, le projet de révision de la PPE, pour la période 2024-2028, en mars 2023, et également la signature d'un protocole d'accord avec l'État, en avril 2023, qui garantit à la fois la construction de la future centrale du Ricantu, son passage au biocarburant, même chose à Lucciana, et un financement exceptionnel de 200 millions d'euros pour des opérations de rénovation énergétique. J'y reviendrai, notamment dans ma réponse à la question orale sur la rénovation des collèges et des lycées.

Cette prise de compétence par la Collectivité de Corse se traduit aussi, en dehors de la planification, de manière très opérationnelle, par exemple, par la mise en oeuvre des mesures

du cadre territorial de compensation, qui par le passé étaient mis en oeuvre par EDF. L'exercice de cette compétence a grandement contribué à maintenir l'équilibre offre-demande, et donc à sécuriser le réseau électrique. Sur la sécurisation du réseau électrique, comme vous l'indiquez dans votre question, c'est une préoccupation, en particulier l'été.

Cette saison, cette préoccupation est encore plus prégnante pour deux raisons. Premièrement, une indisponibilité totale, ce qui n'est jamais arrivé jusqu'à présent, de la liaison avec la Sardaigne, le câble SARCO. Un retour à la normale est prévu à la mi-août, peut-être avant, on l'espère en tous cas.

Deuxième point de fragilité du réseau, des difficultés d'approvisionnement en fioul, dans toute la Méditerranée, ce n'est pas propre à la Corse, ce qui impacte forcément le fonctionnement de nos deux centrales, à la fois celle du Vaziu, mais également celle de Lucciana. C'est une saison particulière, pour ne pas dire exceptionnelle, en matière énergétique, avec un risque, c'est vrai, accru de rupture du réseau électrique. Un risque accru ne veut pas dire pour autant que le pire va arriver, personne ne le souhaite.

La situation doit donc être prise au sérieux, mais sans exagération. D'ailleurs, EDF, pour pallier ce risque, a pris un certain nombre de précautions qui s'imposent, notamment un appel à modération, mais pas seulement. Au-delà de cet appel à modération, EDF, avec qui nous échangeons bien sûr régulièrement, a mis en place des actions de très court terme pour, je vais le dire trivialement, « passer la saison ».

Par exemple, l'installation de groupes de secours, 44 MW qui sont répartis sur 4 sites sur le territoire insulaire. Une insertion massive d'énergies renouvelables, notamment du photovoltaïque, dans le mix énergétique corse. Un stockage de l'eau à l'arrivée de l'été, puisque les 4 principaux barrages de l'île étaient pleins au 1er juillet 2024, notamment les 2 barrages principaux de Calacuccia et de Tolla, avec une planification de l'usage de l'eau dans le contexte de tensions exceptionnelles qu'on connaît aujourd'hui.

Une planification de l'usage d'un million de mètres cube par semaine. Ce volume peut paraître important, un million de mètres cubes par semaine, c'est 1 mètre de baisse du volume d'eau dans ces barrages chaque semaine. Mais nous nous sommes assurés que ce n'aurait pas d'impact en eau pour les autres usages, aussi bien pour les usages en eau potable qu'en irrigation.

EDF nous a assuré, à moi-même et au président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse, qu'il remplira ses obligations, notamment en matière d'irrigation.

A moyen terme, les nouvelles infrastructures prévues pour la PPE devraient permettre de résoudre durablement la question de la sécurité du réseau. Je rappelle que les grandes infrastructures représentent 80% d'énergie renouvelable à l'horizon 2030, demain, 80% d'énergie renouvelable, j'insiste, et l'arrivée de trois infrastructures majeures dans le cadre de la PPE, la centrale du Ricantu, mise en service probablement en 2028, alimentée en biocarburant, la STEP de Sampolu, qui est attendue depuis des années, et le renforcement du câble qui nous relie à l'Italie, le câble SACOI 3. C'est un investissement total d'1,3 milliard d'euros à l'horizon 2030, dont une partie, bien sûr, bénéficiera aux entreprises locales à hauteur d'à peu près 20% de ce 1,3 milliard.

Vous l'avez compris, monsieur le Conseiller, le conseiller exécutif est en contact régulier avec EDF afin de s'assurer que chaque ménage ait de l'électricité, hiver comme été. Nous sommes informés au quotidien, bien sûr, de l'évolution de la situation. On vous tiendra informés autant que de besoin.

Pour terminer et pour conclure, au même titre que l'eau et les déchets, l'énergie est aujourd'hui un enjeu central au cœur du projet du Conseil exécutif afin, d'une part, de construire un nouveau modèle plus résilient basé sur la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, et, d'autre part, de trouver le bon équilibre entre développement touristique et protection de l'environnement, entre développement économique et préservation de nos ressources naturelles.

A ringraziavvi !